

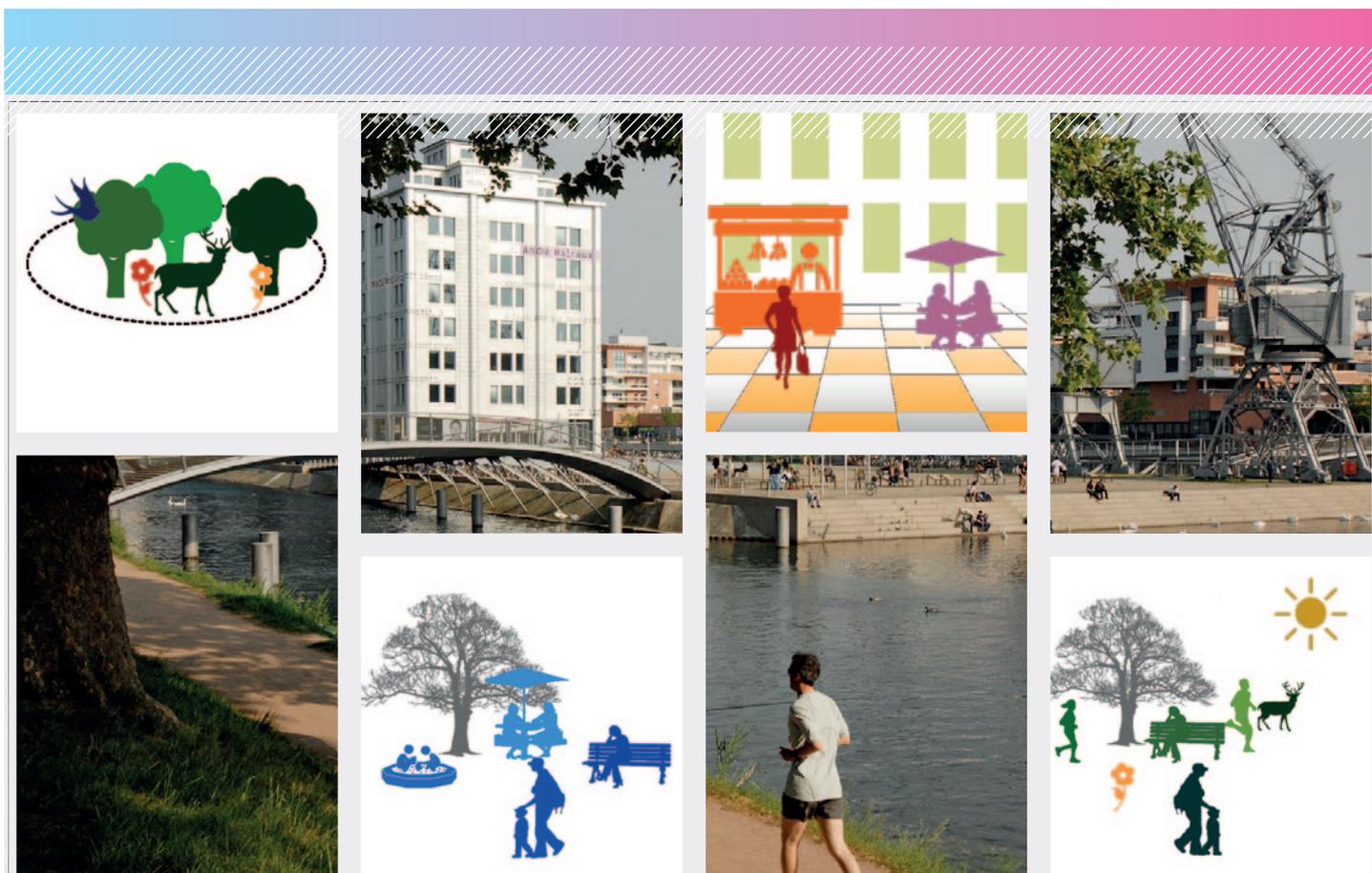
ESPACES PUBLICS

À LA RECHERCHE D'INDICATEURS POUR LES DOCUMENTS CADRE DE PLANIFICATION

164

NOVEMBRE 2015

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE



Dans l'aménagement du territoire, l'espace public a un rôle central. Il est à l'articulation de nombreux enjeux de territoire tels que la mobilité, le vivre ensemble, l'adaptation au changement climatique, et en ce sens il peut jouer un rôle décisif pour engager le développement durable du territoire. Pour autant, l'espace public reste peu pris en compte dans les documents de planification. Son approche technique est sectorielle, et à ce titre insuffisante pour répondre aux nouveaux défis à relever.

Les travaux engagés en 2014 ont permis de faire un premier état des lieux de la question de l'espace public.

Les travaux de 2015 ont contribué à construire une première batterie d'indicateurs d'espaces publics pour alimenter les documents cadre, à la fois en termes de stratégies d'aménagement des espaces publics et de suivi.

Pourquoi s'intéresser aux espaces publics ?

L'espace public comme levier de transformation des territoires

Si l'espace public est un objet technique pour sa conception, sa gestion, son exploitation, il est avant tout un objet qui ne peut être limité à une politique sectorielle. Pour répondre aux enjeux de territoire que sont l'attractivité, la mobilité, l'énergie, le climat, la biodiversité, chaque aménagement, qui représente un formidable potentiel de transformation du territoire, doit construire une vision globale d'organisation territoriale. Dès lors, comment réfléchir à des documents de programmation stratégiques de l'espace public ? Ces outils sont rares et se concentrent souvent sur les aspects les plus techniques et abordent peu les questions pragmatiques.

Adapter l'espace public aux enjeux contemporains

Nos territoires sont de plus en plus discontinus et fragmentés dans lesquels les pratiques de déplacement se sont complexifiées. L'espace public est-il adapté à la montée en puissance des mobilités actives ? Y compris en dehors des centres anciens ?

Le changement climatique demande de mieux prendre en compte les questions de biodiversité, de gestion de l'eau (inondations, assainissement...), de confort climatique. L'espace public contribue-t-il à limiter le changement climatique ?

Les modes de vie évoluent : un temps libre plus important, une population âgée qui augmente, un désir de nature plus prégnant, des familles qui se recomposent, des services numériques qui se diversifient, une individualisation qui s'affirme. Qu'est-ce qui fait espace public dans notre société, au sens de liant social ? Quelles sont les nouvelles attentes en matière d'espace public ? Sont-elles toutes compatibles ?

La raréfaction des finances publiques impose de rationaliser les coûts d'aménagement et de gestion. L'aménagement de l'espace public est-il pensé en termes de sobriété et de mutualisation des usages ?



L'ESPACE PUBLIC EST-IL ADAPTÉ AUX MOBILITÉS ACTIVES ? Y COMPRIS EN DEHORS DES CENTRES ANCIENS ?



L'ESPACE PUBLIC CONTRIBUE-T-IL À LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?



QU'EST CE QUI FAIT ESPACE PUBLIC DANS NOTRE SOCIÉTÉ AU SENS DE LIANT SOCIAL ?

De quel espace public parle-t-on ?

Quelle définition de l'espace public ?

La définition de référence de l'espace public dans nos travaux est celle d'un **espace accessible à tous et où il est possible d'entrer en contact visuel ou physique avec autrui**.

A travers cette définition, deux aspects sont à retenir :

- **La capacité de l'espace public à faire lien social** : l'espace public est appréhendé comme un bien commun, accessible à tous, qu'on partage ensemble et qui peut nous rassembler. Il n'est donc pas lié à une question de domanialité.
- **La capacité de l'espace public à faire lien physique** : l'espace public est appréhendé comme l'infrastructure de base du territoire durable qui, avec ses rues,

trottoirs, pistes cyclables, promenades, forme le réseau assurant l'articulation entre les fonctions urbaines : habiter, échanger, travailler, se déplacer, s'aérer.

L'espace public : des fonctionnalités contradictoires à réguler

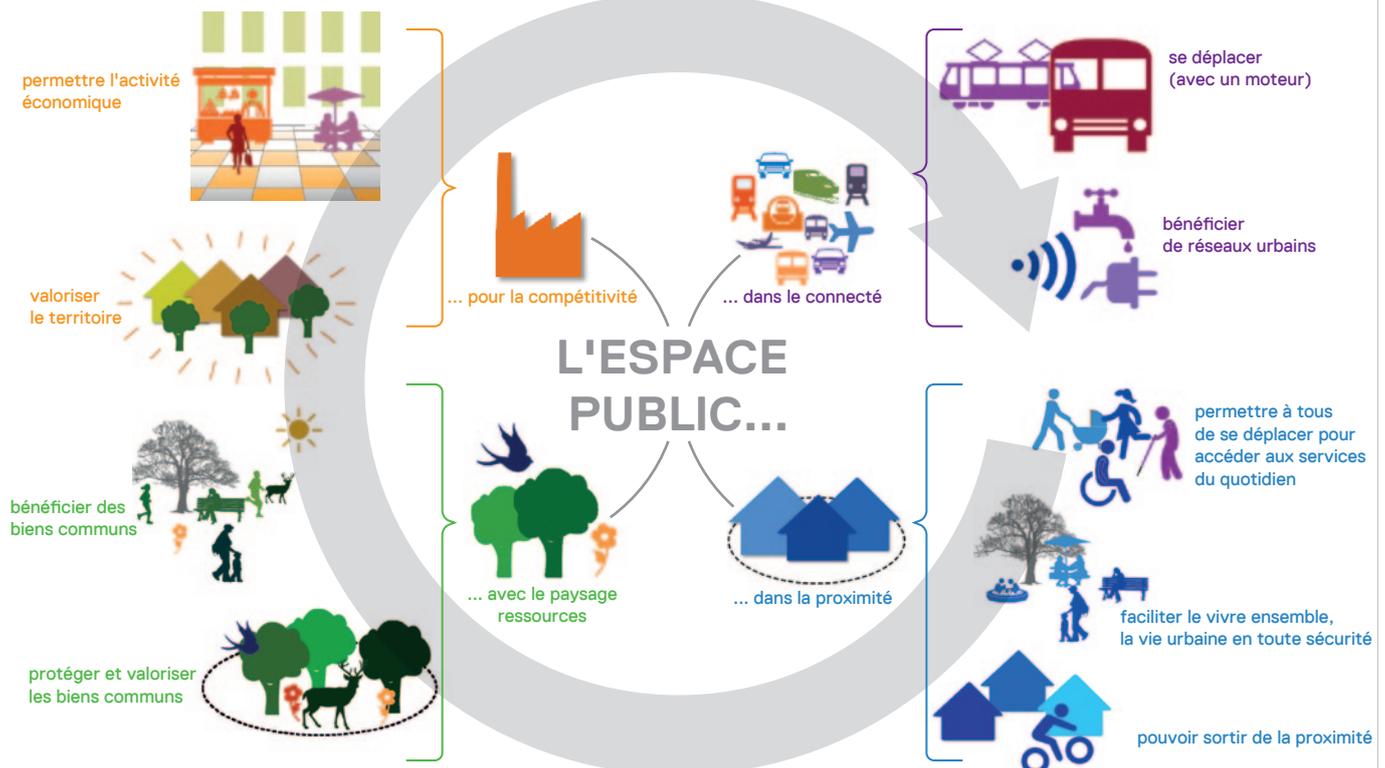
L'espace public répond à une diversité de fonctions qui montre que **la réponse aux besoins des habitants est plurielle** et ne peut s'évaluer par un simple ratio de type surface par habitant. Fonctions individuelles et fonctions d'intérêt collectif cohabitent et doivent réinterroger l'aménagement des espaces publics face à l'évolution des modes de vie et enjeux de société, tout en gérant de nombreuses contradictions. En effet, comment articuler valorisation et préservation de la biodiversité ? Comment

adapter l'espace public au développement des déplacements piétons/cycles, tout en permettant les déplacements motorisés ? Comment favoriser la vie collective ou faire participer l'espace public à l'attractivité du territoire, tout en préservant la tranquillité des riverains ?

Les **fonctions individuelles** correspondent aux aspirations des populations comme se déplacer, échanger, s'aérer, profiter de la nature, bénéficier des services, etc. Elles représentent essentiellement des enjeux à court terme.

Les **fonctions d'intérêt collectif** correspondent aux enjeux de société tels qu'assurer l'accès aux services du quotidien pour tous, favoriser le lien social, valoriser le territoire, préserver la nature, etc. Ce sont des enjeux à long terme.

LES FONCTIONS MAJEURES DES ESPACES PUBLICS



Source : ADEUS

Comment analyser l'offre existante ?

Un référentiel d'espace public pour identifier les services attendus par la population

Les espaces publics jouent des rôles différents dans l'organisation territoriale. Pour mieux les identifier, des typologies d'espaces publics ont été définies **en fonction de leurs services rendus, leur fréquence d'usage et leurs rayons d'accès**. Ce référentiel a pour objectif de définir la présence ou l'absence de certaines typologies d'espace public et de rendre lisible les enjeux en termes d'accessibilité, d'aménagement et de programmation.

Huit typologies d'espaces publics ont été identifiées, regroupées sous quatre catégories selon leur caractère urbain ou naturel :

- **L'interface privé-public** correspond à des espaces en pied d'immeuble qui sont le prolongement du commerce, du logement

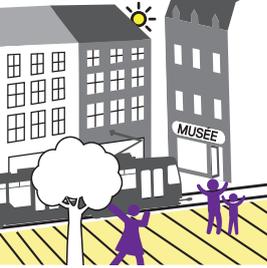
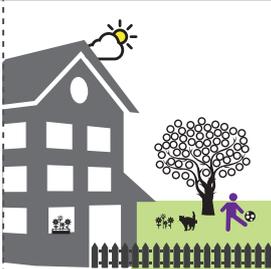
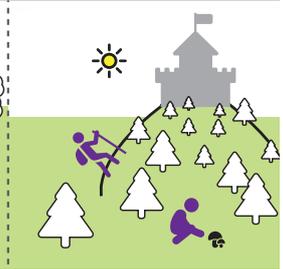
ou autre. C'est la rue active ou la rue résidentielle. Leur fréquentation peut être quotidienne et leur accès est immédiat puisqu'il est contigu à son lieu de vie ou d'activité.

- **La proximité** correspond à des espaces publics qui font centralité à l'échelle d'un quartier ou d'une commune. C'est la place de quartier avec ses services de proximité (épicerie, école, pharmacie, café...) ou le square et le jardin de quartier. On les fréquente tous les jours ou presque et leur rayon d'accès se définit par leur accessibilité à pied ou à vélo d'un quart d'heure soit 500 m à 1 km. Ce qui fait leur intérêt est davantage lié aux fonctions disponibles qu'à leur surface qui peut être limitée. C'est par exemple la place d'Austerlitz à Strasbourg, ou le parc Bellevue à Haguenau.
- **La centralité de services/paysage** correspond à des espaces publics qui font centralité à l'échelle d'une agglomération ou d'un bassin de vie élargi. C'est la place de la ville qui rassemble des services plus

rare, qui est le lieu de l'évènementiel, de la citoyenneté, où l'on vient se rassembler ou manifester, ou c'est le parc ou la forêt, qui offrent de vastes espaces de promenade, de jeux ou de loisirs. Leur fréquentation est occasionnelle, on est prêt à se déplacer de plus loin pour y accéder (3 à 5 km). A titre d'exemple, c'est la place Kléber, le parc de Pourtalès ou le Jardin des deux Rives à Strasbourg, la place de la Réunion à Mulhouse, le cours de la Décapole à Haguenau.

- **Le lieu emblématique** correspond à des espaces publics majeurs qui font centralité à l'échelle d'une région et au-delà. C'est le « spot touristique » urbain ou naturel qui présente une attractivité forte et unique. Leur fréquentation n'est pas régulière, mais leur rayon d'accès est très vaste puisqu'on y vient de loin pour le fréquenter (plus de 10 km). A titre d'exemple, c'est la place de la Cathédrale de Strasbourg, la place de la Mairie à Obernai, le Mont Ste-Odile, le Champ du Feu dans les Vosges.

LES TYPOLOGIES D'ESPACE PUBLIC (INDICATEURS POTENTIELS)

Fréquence d'usage	Tous les jours	Tous les jours ou presque	Occasionnellement	Une fois par mois
Typologie	L'interface privé-public	La proximité	Le coeur de services ou/et de paysage	Le Lieu emblématique
Distance	0 km	500 à 1 km	3 à 5 km	plus de 10 km
Dominante urbaine				
Exemple	la rue active	la place de quartier	la place de ville	le "spot touristique" urbain
Dominante paysagère et végétale				
Exemple	la rue résidentielle	les espaces verts de proximité	les espaces verts de loisirs urbains (+10 ha)	le "spot touristique" nature

Source : ADEUS

Quels indicateurs de suivi des espaces publics ?

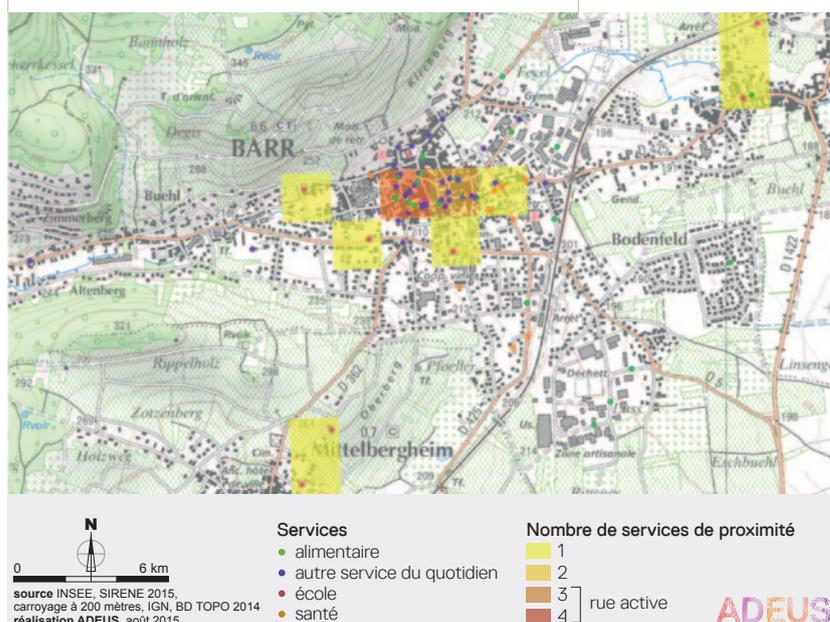
Quatre thèmes prioritaires retenus

Pour interroger l'adaptation des espaces publics au regard de l'évolution des modes de vie et des enjeux de société, les quatre axes thématiques suivants ont été explorés pour identifier des indicateurs : le vivre ensemble, la proximité, la nature en ville, l'eau dans la ville. Ils correspondent à des enjeux clés au cœur des questions d'organisation territoriale.

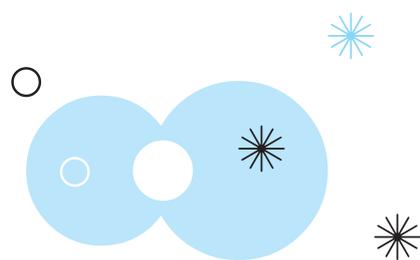
Comment identifier les lieux potentiels du vivre ensemble ?

Dans une société où les inégalités sociales croissent et où l'individualisation se développe, le vivre ensemble ne fait plus l'unanimité. Pourtant, sans cette ambition, nos villes et nos villages perdront leur vitalité. Les premières recherches ont permis d'identifier des indicateurs sur une seule typologie d'espace concernant le vivre ensemble, celle de l'interface privé-public, qui est celle de la « rue active ». Défini par la présence d'au moins trois services du quotidien (alimentaire, santé et animation), cet indicateur met en lumière la présence de cette typologie d'espaces publics essentiellement dans les grandes polarités du Bas-Rhin. A Barr, par exemple, la carte localise les « rues actives », ce qui permet d'interroger l'espace public en termes d'accessibilité et d'aménagement : peut-on accéder aisément à pied ou à vélo à ces services, du stationnement vélo y-est-il prévu, l'espace est-il adapté aux déplacements des seniors, facilite-t-il les échanges ?

LOCALISATION DES « RUES ACTIVES » À BARR



L'ESPACE PUBLIC DE LA « RUE ACTIVE » EST-IL ADAPTÉ AUX DÉPLACEMENTS PIÉTON/CYCLE ?

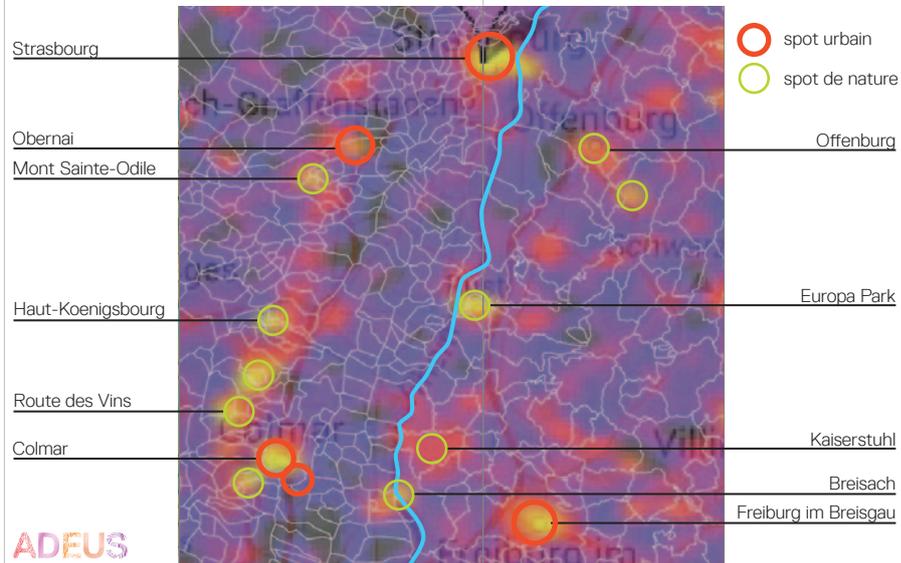


Les indicateurs permettant d'identifier les sites fréquentés de la catégorie « lieux emblématiques » peuvent s'appuyer sur les sites internet de type Sightsmap qui, croisés avec une analyse cartographique, donnent un aperçu, à travers la densité de photos prises par les internautes et mises en ligne via les réseaux sociaux, des « spots touristiques », qu'ils soient urbains ou naturels. L'analyse d'une partie du Rhin Supérieur fait ressortir des sites phares des piémonts vosgiens et viticoles (Mont Sainte Odile, Haut Koenigsbourg, Route des Vins, Obernai), la métropole de Strasbourg et quelques sites outre-Rhin tels qu'Europa Park ou Breisach.

La proximité : les conditions de base sont-elles réunies pour répondre aux besoins d'usages des habitants dans les territoires de faible densité ?

La question de l'espace public est principalement pensée dans les cœurs d'agglomération et moins dans les territoires à faible densité, et pourtant on a partout besoin d'amener ses enfants à l'école, d'accéder à un minimum de services, envie de se promener, de s'aérer. La question de l'espace public se pose en termes de « service universel de base » à fournir à l'ensemble des habitants dans les territoires habités, qu'ils soient de faibles ou de fortes densités.

LES « SPOTS TOURISTIQUES »



ADEUS
Source : Sightsmap

L'analyse a cherché à vérifier l'accès à pied et à vélo à quatre grandes familles de fonctions identifiées comme universelles et qui sont :

- l'accès aux services du quotidien ;
- s'aérer, se promener ;
- se rassembler ;
- sortir de la proximité.

La méthode permet d'aborder la notion de services rendus, par une évaluation chiffrée

sous forme de schémas, permettant de faire une synthèse par typologie de communes.

Par exemple, à Boersch, le diagramme traduit des espaces publics qui répondent faiblement aux services de base que l'on pourrait attendre pour vivre dans la proximité, tels qu'accéder à pied ou à vélo aux services du quotidien, aux loisirs de plein air ou à un pôle intermodal, ainsi que la capacité de se rassembler.

ANALYSE CARTOGRAPHIQUE : BOERSCH

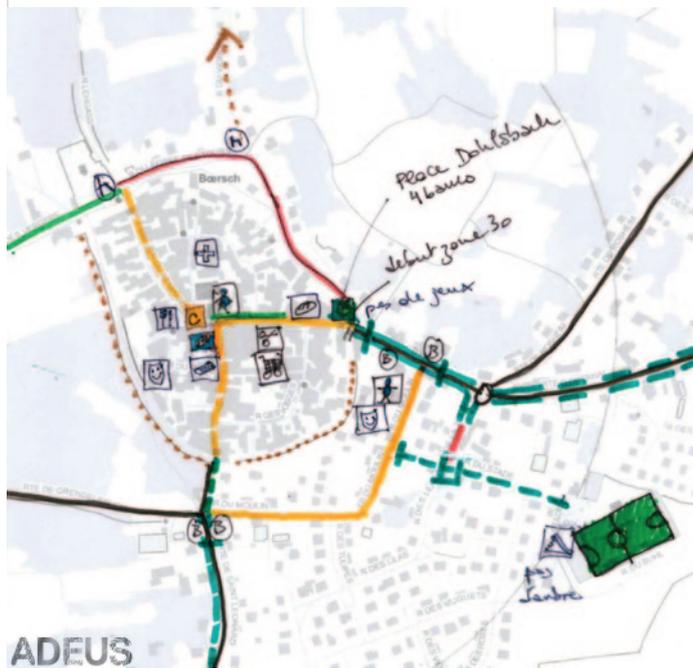
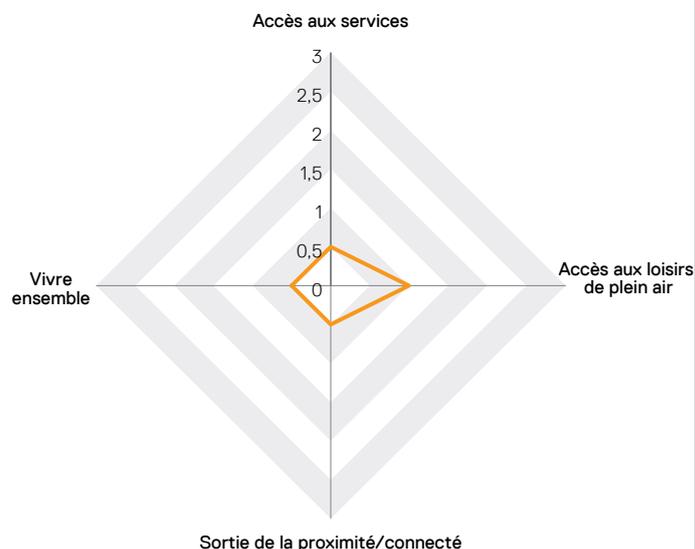


DIAGRAMME DE SYNTHÈSE : BOERSCH



La nature en ville : comment mesurer la présence et l'accès au vert ?

La nature en ville est devenu un thème prioritaire dans l'organisation territoriale, à la fois comme valeur écologique pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et comme valeur de la qualité du cadre de vie, et ce d'autant plus dans une politique de densification des villes.

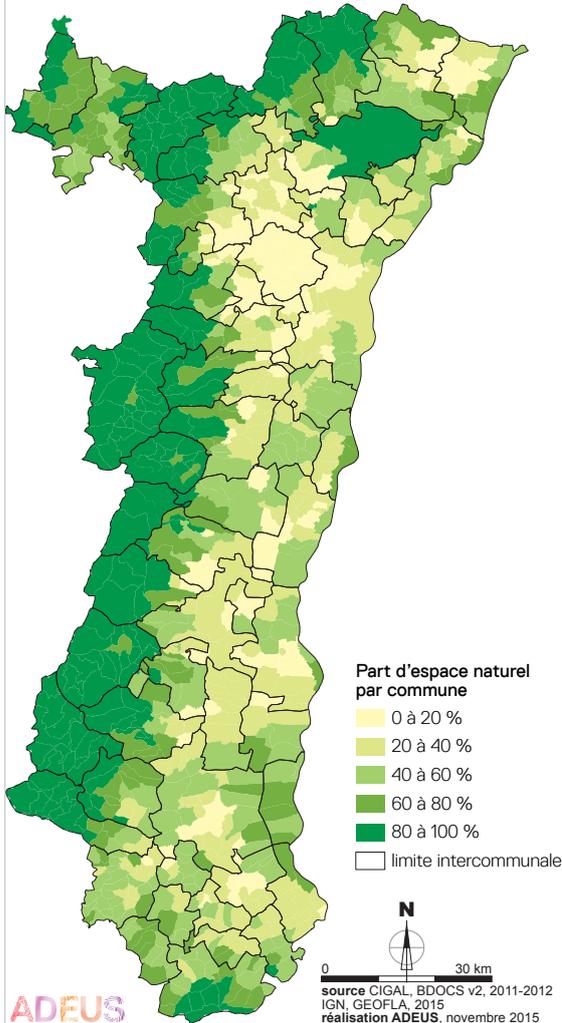
Sur ce thème, des indicateurs existent permettant d'identifier la présence du végétal, privé-public confondu, et la part qu'il représente par commune. Sur le territoire alsacien, on constate sans surprise une nette dissociation entre communes des Vosges, présentant une part très importante d'espaces naturels, et communes de la plaine, moins pourvues. Néanmoins, la mosaïque de vert en plaine montre une grande diversité et peu de communes réellement faibles en matière d'espaces naturels. La part d'espaces verts publics et leur accès restent aujourd'hui difficiles à évaluer.

L'eau dans la ville : comment la valoriser comme facteur d'identité et d'attractivité ?

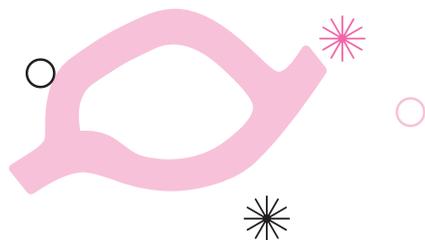
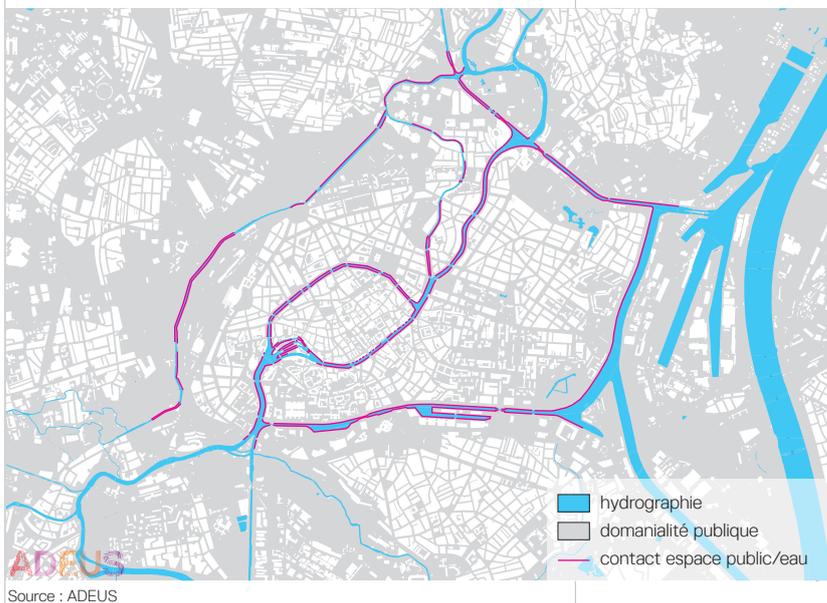
L'eau constitue un élément fondamental et universel d'attractivité territoriale. Élément prépondérant de la géographie de notre territoire, il représente aussi une clef précieuse de lecture et de repérage dans l'espace. Les premières recherches visant à définir l'articulation entre eau et espace public en croisant domanialité publique et réseau hydrographique ont montré des résultats qui restent à affiner, notamment par rapport à la définition de la domanialité publique, qui n'est pas synonyme d'accès au public (emprises du Port autonome de Strasbourg).

Néanmoins, cette base, complétée par une analyse cartographique et testée dans la partie centrale de Strasbourg, donne de premières indications, avec un rapport eau/espace public globalement très développé et une continuité quasi-totale, hormis au niveau de l'Aar, sur la façade portuaire et le long du canal des Remparts.

PROPORTION D'ESPACES NATURELS PAR COMMUNE



RAPPORT EAU/ESPACE PUBLIC



Conclusion et enjeux

Face aux nouveaux enjeux d'aménagement du territoire, l'espace public représente un formidable levier de transformation du territoire. Mais comment analyser l'offre en espaces publics en termes de stratégies d'aménagement et de suivi des documents cadre ?

Quatre premiers axes thématiques porteurs d'enjeux en termes d'organisation territoriale ont été explorés :

- Comment identifier les lieux potentiels du vivre ensemble ? ;
- Comment répondre aux besoins des habitants dans les territoires de faible densité ? ;
- Comment mesurer la présence et l'accès au vert ? ;
- Comment valoriser l'eau comme facteur d'identité et d'attractivité ?

Pour chacun des axes, des indicateurs ont été identifiés :

- Ceux qui peuvent être croisés avec des observations de terrain et des données :
 - la présence ou pas de lieux qui concentrent un certain niveau de services de proximité, que ce soit à travers la rue active, la place de quartier ou la place de ville ;
 - l'intensité des lieux touristiques par commune ;
 - la part d'espaces naturels par commune.
- Ceux qui doivent faire l'objet d'un travail cartographique :
 - le linéaire d'espaces publics au contact de l'eau ;
 - un indicateur synthétique communal d'accessibilité piétonne aux différentes fonctions d'espaces publics dans la proximité.

Les résultats ont permis de dégager des premiers champs d'indicateurs pour chacun des axes, pouvant servir de suivi dans l'observation urbaine des documents cadre. Les travaux ont par ailleurs montré la difficulté d'avoir, sur l'espace public, des indicateurs précis et généralisables à de très grands territoires. Quand les données existent, elles ne sont pas construites pour analyser l'adaptation de l'espace public aux enjeux de société. Pour autant, on est en capacité de problématiser les questions d'espaces publics en lien avec ces enjeux de société par analyse cartographique et au cas par cas à des échelles communales ou intercommunales.

La question de l'espace public reste un sujet exploratoire, même si cette question semble moins structurante que d'autres sujets. Elle montre l'importance d'avoir une vision globale du territoire pour appréhender l'accès aux services du quotidien, le cadre de vie, de déplacement, l'adaptation au vieillissement de la population...

Là où les documents cadre et notamment les SCoT encadrent les champs classiques de l'aménagement du territoire, l'espace public pourrait devenir un levier clé des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux pour analyser le fonctionnement d'un territoire en lien avec ses besoins et ses particularités propres et être un révélateur de son identité.

Pour aller plus loin

Les espaces publics sont-ils adaptés aux grands enjeux de société ? Défrichage et analyses de l'existant, ADEUS, décembre 2014



L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, Directrice générale**
Validation : **Yves Gendron, Directeur général adjoint**
Équipe projet : **Sylvie Blaison (chef de projet), Fanny Chailloux, Fabienne Commessie, David Marx, Stéphanie Martin** - PTP 2015 - N° projet : 1.4.2.4
Photos : **Sylvie Blaison, Jean Isenmann, Vincent Flickinger**
Mise en page : **Jean Isenmann**
© ADEUS - Numéro ISSN 2109-0149
Notes et actualités de l'urbanisme sont consultables sur le site de l'ADEUS www.adeus.org